



Communiqué de presse

Mende, le 22 décembre 2015

Fièvre catarrhale ovine (BTV8) La vaccination se poursuit

La vaccination contre le sérotype 8 de la fièvre catarrhale ovine, organisée et prise en charge par l'Etat depuis la fin du mois de septembre a concerné en priorité les brouards destinés aux échanges intracommunautaires et aux exportations.

C'est ainsi qu'à ce jour, en Lozère près de 23 000 jeunes bovins ont pu être vaccinés.

De nouvelles doses vaccinales, restées disponibles au niveau national, viennent d'être réparties dans les départements situés en zone réglementée et vont permettre de poursuivre la vaccination et de répondre à la demande de vaccination des brouards destinés à être commercialisés au printemps, dans l'attente de la livraison de nouvelles doses au mois de février 2016.

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations a réuni ce vendredi le comité de pilotage regroupant ses partenaires professionnels dans le sanitaire et les représentants des éleveurs. Il a été décidé de permettre également, grâce à ces doses complémentaires, la vaccination de vaches laitières devant vêler dans les prochaines semaines, afin de pouvoir commercialiser des veaux croisés mixtes, issus de mères vaccinées, notamment vers l'Italie. L'éleveur qui le souhaite peut contacter son vétérinaire, afin d'exprimer ses besoins.

Pour rappel, toutes les informations relatives aux conditions de mouvements de ruminants sensibles à la FCO, aux mesures de mise en place de la vaccination, ou de surveillance de la maladie sont disponibles sur le site des services de l'État en Lozère, ou auprès du service dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Site des services de l'Etat en Lozère : www.lozere.gouv.fr

Service à contacter : DDCSPP – service santé et protection animales

Tél. : 04-30-11-10-33

mél : ddcspp-spae@lozere.gouv.fr